

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

5 NOVEMBRE 2018

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 15 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des travaux publics

par

M. Denis

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics s'est réunie le lundi 5 novembre 2018, afin d'examiner la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Ont participé aux travaux* : MM. Culot, Denis (Rapporteur), Dodrimont, Mme Gonzalez Moyano, MM. Lecerf, Lenzini, Maroy, Mme Moinnet (Présidente), M. Stoffels, Mme Waroux.

A assisté à la réunion : M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.

I. EXPOSÉ DE M. DI ANTONIO,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS,
DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS

M. le Ministre se réfère au document relatif au dépôt
des rémunérations 2017 des administrateurs publics.

II. ÉCHANGE DE VUES

Mme la Présidente constate qu'il n'y a aucune demande
d'intervention.

III. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire
confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élabo-
ration du rapport.

Le Rapporteur,
J.-P. DENIS

La Présidente,
I. MOINET